

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4164

commune (s) : Montanay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Marjeon et appartenant à la société d'économie mixte et de construction du département de l'Ain (Semcoda)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation de la voie nouvelle rue du Marjeon à Montanay, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 1 676 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 112 de la section AC et appartenant à la Semcoda.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Marjeon à Montanay et appartenant à la Semcoda.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065, le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants pour l'exercice 2006 :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822,

- et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,